

## AVEC QUI ?

EPSMS la « Filousière »

CHNM  
CMP  
Services de psychiatrie

Familles

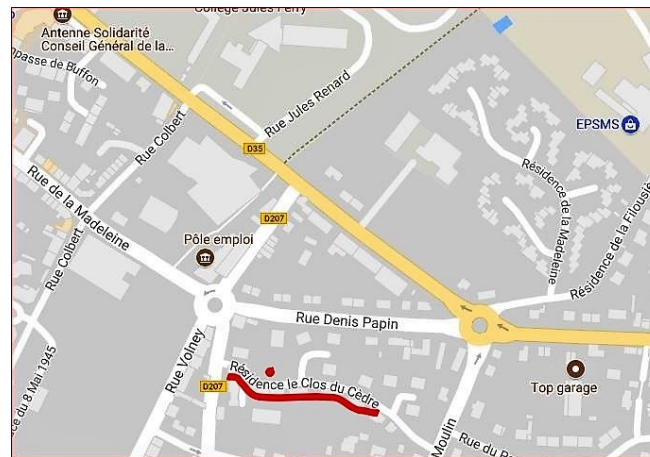
MDA  
Services sociaux  
CPAM  
CAF/MSA

Services tutélares  
UDAF  
ATMP

Conseil  
Départemental

## ACCES

12 Résidence Le Clos du Cèdre  
53100 Mayenne



Téléphone: 0243321081  
E-mail : [epsms.savs@lafilousiere.fr](mailto:epsms.savs@lafilousiere.fr)

SAVS de Mayenne, service de l'EPSMS

## Service d'Accompagnement à la Vie Sociale



---

Un accompagnement à la vie sociale,  
personnalisé, au service des adhérents

---

## POUR QUI ?

Le SAVS est dédié à l'accueil de personnes présentant des troubles psychiques (ou ayant des difficultés d'ordre psychique)

### Si vous êtes:

- Reconnu adulte handicapé par la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)

### Et que

- Vous disposez de l'orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) vers le SAVS ou vous souhaitez être accompagné pour en faire la demande

- Vous vivez en logement autonome (de droit commun, dans votre famille, seul, en couple, avec ou sans enfant(s) sur la ville de Mayenne ou à proximité)

- Vous êtes volontaire pour un accompagnement

N'hésitez pas à venir nous rencontrer

## POURQUOI ?

Accompagner à l'élaboration et à la réalisation du projet de vie de la personne

Le SAVS a pour mission de soutenir et aider les personnes dans les actes de la vie quotidienne :

- Hébergement
- Alimentation
- Habillement
- Santé
- Démarches administratives
- Transport
- Gestion budgétaire
- Professionnel



## COMMENT ?

Une équipe socio-éducative composée d'une éducatrice spécialisée, une conseillère en économie sociale et familiale et une monitrice éducatrice

---

Un accueil au service :

- Les Lundi, Mercredi et jeudi de 16h à 19h
- Les samedi et dimanche de 9h à 12h

---

Des temps collectifs sous forme d'ateliers, de séjours, d'activités....

---

Des visites à domicile programmées à la demande de la personne et/ou des professionnels

Des entretiens individuels

---

Une garde téléphonique d'urgence chaque jour jusqu'à 21 h

---

Une adhésion annuelle de 100€ vous sera demandée dans le cadre du règlement de l'aide sociale départementale.